



PATRIMOINE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

- [Green square] Ensembles historiques des villages et des hameaux
- [Purple square] Patrimoine religieux
- [Green square] Patrimoine public et tertiaire
- [Pink square] Châteaux et maisons nobles
- [Yellow square] Grandes demeures
- [Orange square] Patrimoine rural
- [Dark blue square] Patrimoine industriel
- [Red square] Patrimoine civil 20ème
- [Cyan square] Patrimoine "Label : Architecture contemporaine remarquable" hors SPR

PETIT PATRIMOINE, PATRIMOINE VERNACULAIRE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

- * Patrimoine des ouvrages et infrastructures
- ♦ Patrimoine mémoriel et commémoratif
- Petit patrimoine domestique
- Petit patrimoine historique
- Petit patrimoine religieux
- ▲ Petit patrimoine rural
- Canal
- Chemin de croix avec stations
- Murs en pierre
- Pont
- Voie pavée

AUTRES INFORMATIONS

- [Light red square] Périmètre de protection des monuments historiques (inscrits et classés)
- [Red square] Immeubles inscrits et classés protégés au titre des monuments historiques
- [Pink square] Secteur Patrimonial Remarquable (SPR-AVAP) d'Annecy

FOND DE PLAN

- Parcels
- Built-up area
- ▲ Airport
- Rail line
- Autoroute
- Départemental roads
- Other roads and paths
- Surface en eau et cours d'eau